

Biodéchets : des opportunités dans les territoires ruraux ?

Les collectivités devront valoriser les biodéchets à partir de 2024. Dans les espaces ruraux, la gestion de proximité est moins coûteuse mais demande un important travail de terrain, d'animation et d'accompagnement.

Une petite révolution guette le monde des déchets en France. À partir du 1^{er} janvier 2024, il sera obligatoire de valoriser les biodéchets¹. Cette obligation concernera tout le monde, y compris les collectivités, et s'applique déjà aux secteurs de la restauration et de l'agroalimentaire : les biodéchets ne pourront plus rester des « déchets », on devra leur trouver un usage, soit sous forme d'énergie, soit sous forme de compost.

350 KG D'ORDURES

Le Code de l'environnement définit le biodéchet comme « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ». Cela correspond à environ 30 % des 350 kg d'ordures ménagères produites annuellement par habitant en France. La législation n'impose pas de solution technique aux collectivités, mais les volumes importants impliquent de grands défis logistiques.

UN PRIX ÉLEVÉ EN RURAL

La compétence déchet relève de l'intercommunalité et ce sont soit des communautés de communes, soit, le plus souvent, des syndicats rassemblant des collectivités de natures différentes (département, métropole, commune...) qui l'exercent.



Des bacs de compost peuvent être installés par des collectivités pour un quartier, au sein de copropriétés ou encore dans établissements publics.

Elles doivent composer avec des densités de population parfois très basses qui limitent leurs choix stratégiques. En principe, les collectivités peuvent choisir entre un traitement *in situ* à travers le compostage ou une collecte suivie d'un traitement par méthanisation ou compostage industriel. Il en coûte en moyenne 50€ par tonne mais ce prix devient vite plus élevé en commune rurale et la facture est promise à une forte augmentation à cause des prix croissants de l'énergie. Si l'incinération produit de l'énergie et réduit le volume des déchets, elle n'est pas exempte de sous-produits polluants

et détruit une matière organique qui peut être valorisée à moindre frais sans impacts négatifs.

En milieu rural peu dense, la gestion de proximité (compostage individuel ou collectif) est la solution qui exige généralement moins de dépenses mais davantage de travail de terrain, d'animation et d'accompagnement. L'ensemble de ces contraintes fait que se dessinent le plus souvent des modèles hybrides de gestion des biodéchets avec de la collecte, en particulier auprès des gros producteurs et, dès qu'on quitte les centres bourgs, de la gestion de proximité. Cette dernière se

1 - D'après la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

en bref

POLLUTION CACHÉE

Suite aux enquêtes du quotidien *Le Monde* montrant que d'après les Agences régionales de santé 20% des Français ont été confrontés à de l'eau du robinet ayant des seuils trop élevés de pesticides et de métabolites en 2021, les autorités ont réagi. Elles ont déclassé deux métabolites de l'herbicide S-métolachlore, fréquemment retrouvés dans les eaux de surface et souterraines, provoquant le relèvement des seuils. Résultat : au prochain contrôle, l'essentiel de l'eau devrait être conforme... □

ACCOMPAGNER OU PRÉEMPTER ?

Depuis le 10 septembre, un décret institue un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable » afin de limiter la pollution issue des exploitations. Les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes devront toutefois obtenir l'accord du préfet. Un moyen plus radical que l'accompagnement au changement de pratiques jusque là favorisé par les Agences de l'eau. □

SÉCHERESSE, TOUJOURS

Fin octobre, malgré quelques pluies, plus de 70 départements étaient concernés par une restriction d'usage de l'eau sur au moins une partie du territoire dont 40 en crise, avec une interdiction des prélèvements pour de nombreux usages domestiques, les espaces publics et des limitations dans certains cas pour l'agriculture. Les éleveurs, dans nombre de territoires, sont en manque de fourrage et la Confédération paysanne appelle toujours à réserver cette ressource à l'alimentation animale et non aux méthaniseurs. □

■ ■ ■ compose d'un axe autour du compostage partagé, par exemple l'installation de bacs pour un quartier et d'un autre autour du compostage domestique. Celui en établissement (écoles, hôpitaux, etc.) mobilise le même genre de matériel que le compostage partagé mais appliqué à des volumes quotidiens plus importants qui exigent davantage de suivi. Ces nouveautés sont fréquemment vécues de façon contraignante par les techniciens et les politiques, car la gestion de proximité est plus complexe que la collecte. Elle exige un travail de pédagogie auprès des élu-es, des citoyens et des agents, ainsi que la mise en place de nouveaux équipements et le déploiement de nouvelles pratiques qui fonctionnent dans la durée.

SENSIBILISER, FORMER ET ANIMER

Il faut d'abord de la sensibilisation auprès de ceux pour qui les déchets ne sont encore que des déchets au lieu d'une ressource. Il faut ensuite de la formation : si le compostage est une technique simple, il requiert des connaissances et gestes dont la bonne exécution permet d'éviter des écueils (mauvaises odeurs, compost de moins bonne qualité...). Il faut enfin un travail constant d'animation car ce qu'il s'agit de mettre en place relève davantage de la dynamique citoyenne que de la trouvaille technique. Il faut garder mobilisés ceux qui le sont, accueillir de nouvelles énergies et désamorcer les tensions possibles entre visions divergentes de l'esthétique et de l'accessibilité. Les technologies nécessaires existent et sont très efficaces à faible prix. En premier lieu, on peut réduire la production de biodéchets. Sur les 130 kg de déchets verts apportés en déchèterie chaque année par habitant, on trouve 60 kg de pelouse. Un aménagement des espaces publics qui privilégie les plantes vivaces, les végétaux à croissance lente, des tontes hautes, tardives ou différenciées

permettrait d'abaisser ce chiffre. Le détournement des biodéchets est également possible : on peut créer des haies sèches avec les déchets de taille ou produire du broyat pour pailler des allées.

Selon Pierre Feltz, administrateur au Réseau compost citoyen Auvergne-Rhône-Alpes et formateur, rares sont les territoires qui seront prêts pour l'échéance. Si les gros producteurs s'exposent à des amendes, aucune sanction n'est envisagée pour les territoires. Quelles que soient les solutions mobilisées, elles nécessitent la mise en place de projets par des gens bien formés qui procèdent avec méthode et font participer les citoyens. Mutualiser des équipements à l'échelle communale (plateforme de compostage de déchets verts, composteurs partagés, broyeurs...) peut rendre ces nouvelles pratiques accessibles à l'échelle du quotidien des habitants. Les expériences de gestion des biodéchets réussies sont avant tout collectives.

UN ENJEU TRANSVERSAL

L'approche de l'échéance de 2024 recèle de nombreuses opportunités, notamment celle de comprendre, collectivement, que nous avons affaire bien plus à des ressources qu'à des déchets. Éminemment transversal, l'enjeu des biodéchets nous fait aborder la problématique de la sobriété, du gaspillage, de l'autonomie alimentaire et de l'appauvrissement des sols. Composter, c'est s'appuyer sur un processus naturel et obtenir après quelques mois un matériau qui est non seulement utile aux jardiniers, mais qui, ajouté aux sols, sert de soutien à la vie. En même temps qu'on diminue le volume de nos déchets, on renforce à peu de frais la santé de nos sols. À travers les biodéchets, on touche du doigt des enjeux de société beaucoup plus larges qui concernent chacun de nous.

■ **PIERRE-MATHIEU LE BEL**
(CRÉFAD AUVERGNE ET CHERCHEUR ASSOCIÉ
AGREMAI-USP)